

Conseil d'Etablissement des Etablissements primaire et secondaire de Payerne et environs

Séance du 31 janvier 2019

Philippe Charmoy, président, ouvre la séance.

1. Appel des membres

Annoncés absents :

Mme Magali Dubois

Mme Sandra Savary

M. Aurélien Karg

M. Julien Mora

Mme Jeannine Hausammann

M. Philippe Delbrouck

Mme Corinne Gotti

Sont présents :

Des autorités de l'ASIPE :

M. Philippe Charmoy

M. Mora est remplacé par Mme Nicole Rapin

Des professionnels actifs au sein des EPS :

M. Philippe Duboux

M. Christian Chevalier

Mme Isabelle Giauque

Des milieux et organisations concernés par la vie des Etablissements :

M. François Marion

Des parents d'élèves

Mme Rosa Maria Da Silva Vieira Querido

Mme Aude Roux

M. Alexandre Zosso

2. Approbation du PV de la séance du 11 octobre 2018

Point 8 finance Nicole Rapin à modifier

M. Duboux aussi content qu'ils améliorent leur communication

M. Chevalier ne répond pas au courrier insultant

Enlever le début des horaires de Vers chez Perrin

Point 6 Projet Lift pas option mais projet/programme

Il est décidé que le PV après corrections soit renvoyé aux membres du Conseil.

3. Correspondance

Aucune correspondance

4. Communications des directeurs d'Etablissement

M. Duboux a rencontré la présidente du Conseil des élèves et il l'a informée que le Conseil des élèves serait invité au CEt. M. Duboux demande quand on peut les convier. M. Charmoy répond que le Conseil des élèves est habituellement invité au CEt du mois de mai.

Mme Luginbühl n'a reçu à ce jour aucune info concernant des entreprises qui accueilleraient des jeunes du projet LIFT. Elle est donc toujours intéressée à recevoir un petit coup de main de la part du Cet pour la recherche d'entreprises.

Au semestre, Le Conseil de Direction a pris 75 décisions de changements de parcours après 6 mois. Changement de classe en 9^{ème} : 3 VP vont en VG et 2 VG qui vont en VP. La nouvelle loi permet donc effectivement des changements de cap si l'occasion se présente.

Officiellement, M. Duboux annonce son départ à la retraite à la fin de l'année scolaire. Le successeur sera peut-être connu lors du prochain CEt.

M. Charmoy présente le cas de 2 élèves du Conseil des élèves déçues de l'avancée des projets du Conseil des élèves (notamment le Rallye). Il fait le porte-parole d'une démotivation de certains délégués et aussi un manque d'engagement de la part de nouveaux conseillers. Le ressenti est que le Conseil des élèves perd de sa crédibilité. M. Duboux répond qu'il sait que certains projets ne sont pas aboutis car ils n'étaient pas suffisamment prêts. M. Charmoy répond qu'elles ont l'impression que le travail ne reçoit pas de réponse et qu'elles ont fait du travail dans le vide. M. Duboux présente le fait que les coachs étaient en congé maternité et de ce fait certains projets seraient restés en rade. Il va leur en parler pour faire avancer les actions du Conseil des élèves car tout le travail est utilisé en principe.

M. Chevalier : Concernant l'arrêté du TF, le Canton de Vaud a pris la décision d'appliquer l'arrêté à la rentrée d'août. Il faudra donc reprendre le projet commencé avec l'ASIPE.

Mme Rapin informe que la CoDir attend l'info officielle du Canton pour aller de l'avant. Mais ensuite, ils demanderont l'accord officiel de toutes les communes (les délégués des communes devaient présenter le projet dans leur commune). Certaines interpellations font dire à Mme Rapin que le projet n'est pas un acquis.

M. Duboux ajoute que mi-février devrait arriver la lettre officielle dans laquelle il y aura aussi la décision pour les autres frais.

Il y a discussion autour de la disparité entre les communes dans un même Canton. Le Canton doit maintenant se déterminer pour pouvoir tableur sur quelque chose de fixe.

M. Charmoy rappelle que le CEt avait accepté la proposition intermédiaire du CoDir. Pourquoi c'est aux communes de décider ? En évitant ce choix, cela éviterait des petites guéguerres de village. Mme Rapin répond que l'idée était quand même que le représentant de chaque commune à l'ASIPE avait la mission d'encourager les membres des assemblées de commune. Au secondaire, il y a aussi de plus en plus d'élèves qui ne peuvent pas partir en camp (avec des excuses douteuses).

M. Duboux demande où en est l'aménagement des cours d'école. Mme Rapin répond que chaque commune a reçu le listing et c'est à la commune de faire le nécessaire.

Le groupe de travail propose de faire un mail de rappel aux communes. Mme Rapin propose d'en parler lors de la prochaine séance du CoDir.

5. Budget 2019

Les chiffres mentionnés pour l'année passée sont les mêmes pour l'année 2020.

6. Jours de congé 2019-2020

Après discussion, le CEt décide d'accorder les congés spéciaux ainsi:

Le Tirage aura lieu le 18-19 août et la rentrée à lieu le 26 août donc pas besoin de demander de congé.

Lundi 2 mars 2020 Brandons pour Payerne (Primaire et Secondaire)

Lundi 4 mai 2020 Fête de mai pour Corcelles (P)

Les élèves de Vers-chez-Perrin seront mis en congé selon leur origine : les élèves de Payerne le 2 mars 2020 et les élèves de Corcelles le 4 mai 2020, si des classes sont ouvertes

à Vers-chez-Perrin.

Lundi 8 juin 2020 Fête de Grandcour ainsi que Missy et Chevroux

7. Divers et propositions individuelles

M. Duboux a reçu une info de la cheffe du département concernant la Grève des femmes du 14 juin. Cette manifestation aura lieu en plein examen donc ça va être difficile de faire sans les femmes. Il a donc demandé à ses enseignantes qui pour l'instant ont répondu qu'elles préféreraient être aux examens.

Mme Roux demande, suite à la lecture dans la presse, si le nombre de places à l'accueil du nouveau bâtiment en projet sera suffisant ; si on se dirige vers un horaire continu 36 places ne correspondraient pas aux demandes de placement. Mme Rapin répond qu'il n'y aurait pas assez de place en cas d'horaire continu. Ils ont opté pour 36 places car d'après la loi sur les accueils extrascolaires c'est un adulte pour 12 enfants donc c'est toujours un multiple de 12.

Dans le chapitre des cantines ; au secondaire, les formulaires d'inscription étaient à rendre jusqu'à aujourd'hui. La cantine sera ouverte tous les jours de 11h30-14h avec un menu à 12.-. Le SEMO fera la livraison des repas. Les utilisateurs payeront 24.- de taxe par année pour le logiciel, même les élèves qui utilisent le local pour manger un pique-nique. L'ASIPE propose 45 places de mars-fin juin et fera un bilan auprès des utilisateurs pour voir ce qu'il y a à améliorer. Mme Roux propose de faire le bilan avec tous les élèves pas seulement les utilisateurs, afin d'avoir aussi le bilan de pourquoi certains élèves ne s'inscrivent pas.

Mme Roux demande si un élève peut s'inscrire en dernière minute. Mme Rapin répond que pour l'instant ce n'est pas prévu. M. Duboux propose que le CET table aussi sur ce projet et s'associe à l'ASIPE pour le bilan de fin d'année.

M. Marion parle des présentations scolaires de musique en 3P qui ont eu un retour très positif des enseignantes. Les enseignants de musique ont eu aussi du plaisir. Cette année en 1-2P, il y aura une présentation aussi. M. Marion demande s'il y a un moyen de rémunérer les enseignants, vu que c'est une part de l'éveil culturel du PER. Il fait également de la publicité pour un spectacle (*L'instrument magique*) qui tourne dans le canton. Il aimerait bien vendre le projet aux écoles de l'ASIPE et se demande à qui s'adresser pour transmettre les informations. M. Chevalier répond que l'ASIPE paie un spectacle par année, et pourquoi pas mettre ce spectacle à l'honneur. Il transmettra la référence du spectacle à la responsable des activités culturelles.

M. Charmoy relancera M. Lunardi et M. Mora pour trouver un successeur à M. Danzi.

Le Président remercie tout le monde pour sa participation et l'écoute et annonce que la prochaine séance aura lieu le 14 mai 2019 à 19h30

Fin de la séance 21h35

Le Président

Philippe Charmoy

La secrétaire



Aude Roux